$E-mail: contact @annonces-landaises.com - Plateforme: \underline{annoncelegalepro.annonces-landaises.com}$

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959): Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes

- Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes : Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ; Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le dépar-
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes :

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (https://actulegales.fr/).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND

DÉCLARATION DE PROJET N° 2 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME **INTERCOMMUNAL (PLUI-H)**

La déclaration de projet n° 2 du PLUi-H, prescrite par arrêté du Président en date du 7 décembre 2021, doit permettre le changement de destination et l'extension du Château des Évêques, domaine d'Array Dou Sou à Saint-Pandelon. Elle porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 2 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 11 janvier 2023, Monsieur Florent DEVAUD en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **vendredi 10 mars au mardi 11 avril 2023 in- clus, soit une durée de 33 jours**, sauf prorogation décidée par le Commissaire Enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

Le Commissaire Enquêteur sera présent au siège du Grand Dax et en mairie de Saint-Pandelon pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Saint-Pandelon : Lundi 20 mars 2023 de 14 h à 17 h - Vendredi 31 mars 2023 de 9 h à 12 h

Grand Dax: Mardi 11 avril 2023 de 14 h à 17 h

Un dossier d'enquête publique, également disponible sur un poste informatique, et un registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Saint-Pandelon, 210 Route du Bourg 40180 Saint-Pandelon (le lundi de 14 h à 18 h et les mercredi et vendredi de 9 h à 12 h 30).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : www.grand-dax.fr

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUi-H, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, l'avis de la CDPENAF, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et le règlement graphique de la commune de Saint-Pandelon.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n° 2, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax», ou en Mairie de Saint-Pandelon «Mairie de Saint-Pandelon, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, déclaration de projet n°2, 210 Route du Bourg, 40180 Saint-Pandelon», ou par courriel envoyé à

enquetepublique.dp2.pluih@grand-dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du vendredi 10 mars au mardi 11 avril 2023 à 17 h, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le mardi 11 avril 2023 à 17 h, ne pourra être pris en considération par le Commissaire Enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Saint-Pandelon pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax

(05 58 56 39 69).

L23AL00742



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MAIRIE D'YZOSSE

2 rue des Fauvettes 40180 Yzosse mairie@yzosse.fr Tél.: 05.58.74.45.70

Horaires d'ouverture : lundi 9h / 12h00 - Mardi 13h30 / 16h00 - Jeudi 9h / 12h00 & 13h30 / 16h00 - Vendredi 13h30 / 16h00.

Obiet du marché : Rénovation WC publics.

Désignation des lots :

Lot 1 : Maçonnerie Lot 2 : Électricité

Lot 3: Sanitaire

Lot 4: Carrelage Lot 5 : Plâtrerie

Lot 6: Peinture.

Date prévisionnelle des travaux : juin 2023.

Critère de jugement des offres: 70 % prix - 15 % valeur technique - 15 % valeur

Renseignements administratifs: Monsieur le Maire à la mairie.

Renseignements techniques: l'adjoint technique territorial à la mairie.

Date limite des offres : samedi 15 avril 2023.

Date limite de l'envoi du présent avis à la publicité : samedi 18 mars 2023.

L23AL01145



AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE GASTES

Par arrêté du 20 décembre 2021, Madame le Maire de Gastes a prescrit la modifica-tion simplifiée n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de délimiter à l'échelle communale les secteurs déjà urbanisés, en application des critères et secteurs définis au SCoT du Born.

Par délibération du 23 février 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public de cette procédure de modification simplifiée n° 1.

La mise à disposition au public se déroulera du lundi 20 mars 2023 à 9 h au vendredi 21 avril 2023 inclus à 12 h, soit une durée de 33 Jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable en mairie de Gastes aux jours et heures habituels d'ouver-ture, ainsi que sur le site internet communal :

https://www.gastes.fr/Vie-pratigue/PLU-Plan-Local-d-urbanisme

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans le registre ouvert à cet effet en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - Par courrier adressé à la Mairie : obiet «Observation MSI».

Cet avis est affiché en Mairie huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet communal.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté par Madame le Maire en conseil municipal, qui pourra ensuite approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Nelly SUBRA au 05 58 09 75 03 ou par courriel à mairie.accueil@gastes.fr

L23AL01099